

3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-PIERRE-BENOUVILLE

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D E

VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- ▭ Limite de zone
- ▭ Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- ○ ○ ○ ○ Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- ▭ Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- ▭ Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saône et de la Vienne (PPRI)

